

Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 25 avril 1865

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (7)

Collation 1 p. (482r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 25 avril 1865, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 30/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/43264>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [25 avril 1865](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Cantagrel, François \(1810-1887\)](#)

Lieu de destination 2, rue de la Coutellerie, Paris

Description

Résumé Sur le procès en contrefaçon opposant Corneau frères à Godin : Godin annonce à Cantagrel qu'on vient d'envoyer de Reims un calorifère de 1858 et un ancien foyer venant de Belgique ; il lui demande de prévenir Allez frères qu'il vont les recevoir. Sur la séparation des époux Godin-Lemaire : Il indique à Cantagrel qu'il a renoncé à utiliser les services de Puteaux et qu'il lui préfère Lecoq de Boisbaudran ; il l'informe qu'un nouveau procès est en cours pour savoir si la liquidation prend effet le jour de la demande ou le jour de l'arrêt du tribunal. « Je suis accablé de tout cela et trouve la vie bien lourde ».

Notes François Cantagrel répond à la lettre de Godin le 28 avril 1865 (Cnam FG 17 (2) c).

Mots-clés

[Appareils de chauffage](#), [Brevets d'invention](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Allez frères](#)
- [Favre, Jules \(1809-1880\)](#)
- [Lecoq de Boisbaudran, André \(1831-1868\)](#)
- [Puteaux \[monsieur\]](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Lieux cités [Reims \(Marne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 13/01/2024

Guise le 28 avril 1863

Monsieur Cantagrel

Je viens depuis de Reims un
calotisier fait en 1858 et un autre fau-
rissant de Belgique il paraît que son
troupeau différant des calotisiers de cette
sorte voies sont vides et remplacés par une
enfouie je vous engage à faire ainsi
la chose elle est obligé et à les garder
pour qu'ils se reproduisent il n'est pas conve-
nient. Je vous laisse que n'est pour les
bœufs et chevaux appliquées aux pâtures
mobiles je ne sais pas si alors que
l'on a reproduit on a idé d'avoir
aussi la chèvre dans la grange
à cela n'aurait pas suffisant je devrais
à trouver autre chose

je fais renoncer à ma partie de l'
estuaire et le long de Boisbaudran
me donne des indications plus précises
et plus rationnelles sous la supervision
de fab faire que celles que j'avais
reçues et il résulte que quelle voie que
l'on prenne tout peut faire matière
à procès et à contestation. Depuis un
nouvel arrêt et engagé sur la question
de savoir si n'est au pour de la demande
ou au pour de l'arrêt que bien la
séparation de biens

~~qui meurt~~ tout à vous

Lacan